

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée par Bernard MOREL - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 005-217/12/BC

**■ Attribution d'une subvention à l'association Marseille Innovation et approbation d'une convention
DPEATSV 12/7882/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Les créations d'entreprises sont un formidable secteur d'innovation du fait de leur capacité à repérer les nouveaux besoins et à y apporter les réponses adaptées.

Mais les jeunes entreprises sont très fragiles, 1 sur 2 disparaît dans les 5 ans. Les raisons sont multiples mais les principales causes sont la sous capitalisation, l'isolement, les manques de conseils, d'accompagnement, de formation et la mauvaise évaluation des risques et des délais.

Il est donc nécessaire d'offrir aux créateurs des espaces dans lesquels ils vont concrétiser leurs idées, bénéficier de services de conseils et d'accompagnement et s'insérer avec de meilleurs atouts dans leur marché.

La pépinière d'entreprise est une réponse parfaitement adaptée aux créations d'entreprises à fort contenu technologique, le taux de survie passant à 75 %.

Dès 2002, MPM a soutenu l'association Marseille Innovation qui s'est fixé comme objectif de créer et d'animer un réseau de pépinières destinées à héberger des entreprises en phase de démarrage en leur apportant une solution immobilière adaptée (bureaux et ateliers équipés), des services communs (bureautique, accueil) et un accompagnement personnalisé (expertise, conseils, formations, forums...).

Marseille Innovation est une association loi 1901 créée le 4 novembre 1996 rassemblant des entreprises (Eurocopter, CMR, Careware Shielding, France Telecom, CEA, Bull...) et des organismes financiers (BPPC, SMC, Prado Premalliance, Novalis...).

Elle est présidée par Pascal Fouache, président de la société Contrôle Mécanique Régulation. Marseille Innovation est un centre d'entreprise et d'innovation labellisé par la Commission Européenne.

Elle conduit deux missions : la gestion des pépinières et le développement à l'international des entreprises innovantes notamment en Méditerranée.

Depuis 2002, la pépinière du Technopôle Marseille Provence spécialisée dans les services de l'ingénieur et les sciences de l'information : 1.375 m² de locaux situés dans l'Hôtel Technologique composés de 31 bureaux et ateliers. Elle hébergeait, fin 2011, 29 entreprises représentant 87 emplois dont 8 nouvelles entrées et 6 sorties en 2011. Le taux d'occupation des locaux était au 31 octobre 2011 de 96 %.

Depuis 2004, la pépinière du Pôle Média Belle de Mai spécialisée dans les industries du contenu et de la création numérique : 854 m² de locaux composés de 21 bureaux. Elle hébergeait, fin 2011, 16 entreprises représentant 50 emplois, dont 5 nouvelles entrées et 3 sorties en 2011. Le taux d'occupation était au 31 octobre 2011 de 85 %.

Dès le début 2012, Marseille Innovation gèrera la pépinière de l'Hôtel Technoptic axée sur la création et le développement des entreprises de la filière optique et photonique. Les locaux à Château-Gombert ont une surface de 1.384 m².

Marseille Innovation gère désormais trois pépinières.

Les éléments de contexte actuels, crise économique, développement des pôles de compétitivité et des Prides, le projet de réalisation de l'hôtel Technoptic ont réorienté, dès 2009, les actions de Marseille Innovation : renforcement de l'expertise marché/produit, notamment dans la conception, le prototypage, les tests panels consommateurs, l'éco-conception ; conventions de partenariat avec le Pôle SCS, le Prides Finance Conseil ; communication vers LCM, Imed TV, SudInfos...

Pour 2012, Marseille Innovation va rechercher à consolider les entreprises accompagnées : maintenir un taux de survie à 5 ans de 80 % et augmenter la vitesse de croissance des entreprises.

Marseille Innovation vise à maintenir ses sites le plus plein possible, à les animer, et à continuer à travailler sur les axes d'ingénierie de croissance.

Sur le Pôle Média, un travail collectif avec les autres acteurs du Pôle est nécessaire pour mutualiser les besoins de vie quotidienne, des actions ont été menées dans ce sens sur l'économie créative et l'innovation, ces actions seront amplifiées en 2012 pour attirer des projets et des résidents.

Sur le Technopôle de Château Gombert, la livraison imminente de l'Hôtel Technoptic ouvre des perspectives d'attractivité renforcées. Un certain nombre de services ont été mis en place :

- L'élargissement de la plateforme de services d'aide à la conception de produits pour attirer des flux de projets industriels
- L'accord cadre opérationnel avec l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation Tunisienne (APII) afin de produire les premières séries industrielles dans un cadre sécurisé
- Poursuite du club « Reverse Engineering » pour développer le réflexe produit
- Mise en place d'un show-room dans le bâtiment pour rendre visible les technologies développées
- Adossement aux filières qui font sens sur le territoire dans les années à venir (éclairage, vision médicale, logistique, transport ..) avec la perspective de 2013 pour ce qui concerne l'éclairage scénique, les spectacles,
- Mise en place d'un accord de partenariat avec la Ville de Marseille pour que le territoire devienne un « laboratoire d'expérimentation » des produits développés par les startup locales,
- Prospection mutualisée entre Marseille Innovation, le Pôle Optique, la Direction du Technopôle, Provence Promotion.

La plateforme de services business développement constituée d'une vingtaine d'expertises sous contrat, adossé à l'équipe de Marseille Innovation, reste le pilier du dispositif d'accompagnement. Les services en ingénierie financière interne et externe restent centraux.

La professionnalisation de la communication se poursuivra en 2012 pour permettre une visibilité des entreprises plus efficace.

Le budget 2011 devrait accuser un léger déficit proche de 2 %.

Le budget prévisionnel de 2012 est un budget équilibré, en continuité avec les efforts réalisés durant ces dernières années.

Le budget prévisionnel 2012 de l'association pour ses 2 activités s'élève à 1.501.202 euros, soit une baisse de 1,44 % par rapport à 2011. Le montant consacré à la gestion des pépinières s'élèverait à 1.450.306 euros en 2012, soit une légère hausse par rapport à 2011 (1.396.164 euros).

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

Salaires et charges :	691.559 euros
Achats :	599.762 euros
Services extérieurs :	140.081 euros
Contributions en nature :	0 euros
Autres charges :	44.272 euros
Dotations amortissements :	25.530 euros

La masse salariale a augmentée de 5,38 %. Elle représente 46,07 % du montant des dépenses contre 43,08 % en 2010.

Les recettes par grands postes s'élèvent à :

Entreprises :	800.829 euros
MPM :	291.540 euros
Région Paca :	190.000 euros
Département des Bouches-du-Rhône :	170.000 euros
UE et Etat :	38.833 euros
Valorisation contributions :	0 euros
Ville de Marseille :	10.000 euros

La part d'autofinancement s'élève à 53,34 % du total des ressources contre 46,52 % en 2011.

L'efficacité des pépinières, notamment lorsqu'elles sont en réseau, tant en création d'entreprises que d'emplois, et le rôle reconnu que de telles structures ont sur l'animation et le développement économique justifient la participation de MPM au fonctionnement du réseau de pépinières géré par Marseille Innovation.

Il est proposé au Bureau de la Communauté de participer, au titre de l'année 2012, à l'animation des deux pépinières d'entreprises du Technopôle (Hôtel Technologique et Hôtel Technoptic) et celle du Pôle Média, en apportant à l'association Marseille Innovation, une subvention de fonctionnement d'un montant de 291.540 euros, dont les modalités de versement sont définies dans la convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DEV 005-588/11/CC du 21 octobre 2011 approuvant la convention avec l'association Marseille Innovation relative à la location de locaux pour la gestion de l'Hôtel Technoptic ;
- La délibération n° 0004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement des PME-PMI de Marseille Provence Métropole et notamment la création d'entreprises à fort contenu technologique, en les accueillant dans les pépinières d'entreprises qui leur assurent des services et une plus grande viabilité,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 291 540 euros à Marseille Innovation au titre de l'activité de gestion des trois pépinières.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'association Marseille Innovation.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine – Chapitre 65 - article 6574 «Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé» - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI